



Retraite de reversion

Par Daniellem

Bonsoir

Je suis une ancienne commerçante mon mari vient de décédé et je m aperçois que ma retraite vient de diminuer sans explication un appel téléphonique n à rien donné je précise que mon mari avait son travail dans la période où j étais commerçante je ne sais pas si j ai cotisé pour lui dans ce cas cela était obligatoire et ma comptable l aurait fait sans me prévenir si tel etait le cas pourrais je avoir une reversion sur la parti retiré pour info je recevais 270 euros pour 7ans dans cette activité et cette fois 227 donc une perte de 43 euros sans aucune information
Merci pour votre reponse

Par ESP

Bonjour et bienvenue
Votre sujet mériterait d'être éclairci.
Devons nous comprendre que votre mari travaillait avec vous ?

En tout cas, sa disparition annule le versement de SA retraite, mais le vôtre ne change pas.

Vous avez peut-être, effectivement, droit à une réversion, je vous conseille de vous adresser directement à votre caisse concernée, par fil ou via leur site.

Par Daniellem

Merci pour la réponse non mon mari ne travaillait pas avec moi il était salarié dans une autre entreprise mais je me pose la question si il n etait pas obligatoire de payer pour son conjoint?? Mon expert comptable n est plus en activité et à la carsat qui réglé maintenant la retraite des independants n a pas la reponse, de plus c est ma propre retraite qui est impactée je précise que j ai 80 ans ..aucun courrier aucune réponse par téléphone 43 euros de moins sur 370 euros. 7 ans d activité commercial
Merci pour les réponses possible

Par ESP

Aucune cotisation n'était due pour votre mari, s'il n'avait aucun rapport avec votre activité.